

Lettre ouverte

Pour une meilleure application de la Directive Porc

**A l'attention du Ministre de
l'Agriculture, de l'Alimentation et de
la Forêt, et des membres du Conseil
de l'UE Agriculture et Pêche**

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Une majorité d'élevages porcins en Europe, dont la France, ne respecte pas certaines dispositions essentielles de la Directive 2008/120/CE établissant des normes minimales relatives à la protection des porcs.

Dans ces élevages, les porcs sont logés dans des bâtiments sans enrichissement, sur des sols en caillebotis et béton nu, sans paille ou litière, et soumis à des mutilations douloureuses systématiques.

Or la Directive 2008/120/CE, entrée en vigueur depuis 2003, prévoit :

- **L'obligation de fournir aux porcs de la paille ou d'autres matériaux manipulables** pour leur permettre d'exprimer leur comportement naturel de fouille
- **L'interdiction de procéder de façon routinière à la coupe des queues et au meulage des dents.** Ces opérations ne peuvent avoir lieu qu'après avoir pris d'autres mesures pour prévenir la caudophagie, en particulier après avoir modifié les conditions d'ambiance ou les systèmes de conduite des élevages s'ils ne sont pas appropriés et uniquement lors qu'il existe des preuves de blessures.
- **L'interdiction des cases de gestation** sauf pour les 4 premières et la dernière semaine de gestation, en application depuis le 1^{er} janvier 2013 pour tous les élevages de plus de 10 truies.

En 2013, l'ONG CIWF a enquêté dans des élevages porcins dans 6 Etats Membres¹ et sur les 45 élevages visités, un seul respectait les dispositions de la Directive susmentionnées. Une première série d'enquêtes, menées par CIWF en 2008 et 2009² dans 74 élevages, montrait des conditions d'élevage contraires aux dispositions de la Directive sur l'enrichissement et la coupe des queues.

Ces manquements ont également été régulièrement soulignés dans les rapports de l'Office Alimentaire et Vétérinaire de la Commission Européenne.

¹ En Italie, Espagne, République Tchèque, Irlande, Chypre et Pologne

² En Allemagne, au Danemark, en Hongrie, aux Pays-Bas, en Espagne et au Royaume Uni

Le secteur porcin et les autorités compétentes des Etats Membres connaissent ces problèmes depuis de nombreuses années – et ils ne parviennent pas à prendre les mesures qui s'imposent.

Nous, signataires de cette lettre ouverte, considérons qu'il est inacceptable, alors que plus de 10 ans se sont écoulés depuis que la législation est entrée en vigueur, qu'un très grand nombre de porcs soit encore élevé en infraction aux dispositions de la législation européenne.

Nous vous demandons instamment de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires afin de garantir aux consommateurs et citoyens une application effective de la Directive 2008/120/EC.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Ministres, à l'assurance de notre considération distinguée.

Les signataires (ajouter votre nom)